



Présentation

La Chlorhexidine digluconate est un désinfectant à large spectre utilisé pour éviter l'infection des égratignures et autres éraflures. Il est recommandé pour tous les petits bobos de la vie quotidienne, et présente l'avantage majeur de ne pas piquer, contrairement à de l'alcool. Format économique et pratique, spécial recharge. Usage externe.

- La Chlorhexidine digluconate est un désinfectant puissant
- S'emploie en voiture, en camping, à la maison. Toujours prêt à l'emploi dans la vie quotidienne.
- Solution incolore. Ne pique pas.



CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE

(GB)

CHLORHEXIDINE

(NL)

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE

(E)

CHLORHEXIDINA GLUCONATO

CONDITIONNEMENT :

RÉF.	Flacon 500 ml (24065)
Colisage	Carton de 12 pièces
Poids du colisage	5,900 kg
Dimension carton (lxhxp) en cm du colisage	26 * 22 * 19,5
Nb total de produit par palette	864 unités
Poids total palette (hors palette)	430 kg
Dimension totale hors palette	80 * 120 * 90

CONDITIONNEMENTS DISPONIBLES :

RÉF.	TYPE	VOLUME	LARGEUR	HAUTEUR
24058	Sachet	2 ml	60 mm	80 mm
4063	Pulvérisateur	50 ml	36 mm	105 mm
3058	Aérosol	110 ml	35 mm	155 mm
3060	Pulvérisateur	100 ml	40 mm	150 mm
24065	Flacon	500 ml	60 mm	205 mm
24068	Bidon	2 L	135 mm	210 mm

ACTIF BIOCIDÉ : ACIDE D-GLUCONIQUE, COMPOSE AVEC N,N'-BIS (4-CHLOROPHENYL)-3,12-DIIMINO-2,4,11,13-TETRAAZATETRADECANEDIAMIDINE (2 :1) (CAS 18472-51-0) : 0.199 g/100g TP01

MODE D'EMPLOI : Appliquer sur la peau saine à désinfecter, puis tamponner l'excédent. Renouveler l'application toutes les 6 heures si nécessaire. Action immédiate.

PRÉCAUTIONS : Tenir hors de portée des enfants. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Dans le second cas, le recyclage de l'emballage sera proscrit. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.